



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE BELLE-EAU

ARRETE MODIFICATIF N° 2025- ~~675~~
PORTANT TABLEAUX ANNUELS
D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Le Maire de la Commune de Capesterre Belle-Eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu la délibération n°2024-12-85 du 03 décembre 2024 portant mise à jour des ratios d'avancement de grade,

Vu l'arrêté n°2023-355 du 26 mai 2023, portant sur les Lignes Directrices de Gestion en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

Considérant que les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau au cours de la période de validité allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

ARRETE

Article 1 : Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2025 sont établis comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint d'animation principal de 1e classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
SAINT-GERMAIN Marie-France Alfred	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe	01/09/2025

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 1e classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
BEAUGENDRE Djimitri Joël	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	01/09/2025

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2^e classe (examen dérogation)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
PLUNKET née CASTRY Christelle	Rédacteur	01/07/2025

Avancement au grade de : Rédacteur principal de 1^e classe (examen et au choix)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Examen/Au choix</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
VELAYANDOM Suzy Maryse	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Examen	01/07/2025
SAINT-GERMAIN Alex Narcisse	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Au choix	01/09/2025
GADJARD Francelyse Ignace	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Au choix	01/09/2025
FEDERO Maryse Nicolas	Rédacteur principal de 2 ^e classe	Au choix	01/09/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2e classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
ETENOR Cinthia Odile	Adjoint technique	01/09/2025
CHATAIGNE Angèle	Adjoint technique	01/09/2025
GIORGI Alain Henri	Adjoint technique	01/09/2025
CLARY Nathalie Robertine	Adjoint technique	01/09/2025
MOUNIAMY Karine Sabine	Adjoint technique	01/09/2025

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1e classe

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
JAFFARD Marie-Line Sidonie	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	01/09/2025
QUELLERY Sylviane Valérie	Adjoint technique principal de 2e classe	01/09/2025
SIDAMBAROM Urbain	Adjoint technique principal de 2e classe	01/09/2025
JOUGLINEUX Gabriel	Adjoint technique principal de 2e classe	01/09/2025
URCEL Claudy Jean	Adjoint technique principal de 2e classe	01/09/2025
LAFORTUNE Lina	Adjoint technique principal de 2e classe	01/09/2025

Avancement au grade de : Technicien principal de 2^e classe (dérogation au choix)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
NARANIN Etienne Patrick	Technicien	01/09/2025

Avancement au grade de : Technicien principal de 1^e classe (dérogation au choix)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
LETIN Claude	Technicien principal de 2 ^e classe	01/09/2025

PIERROT Joël Serge	Technicien principal de 2 ^e classe	01/09/2025
--------------------	---	------------

Avancement au grade de : Brigadier-chef principal

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
MOUTOUSSAMY Ludjy	Brigadier	01/09/2025

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Guadeloupe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Guadeloupe dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique 'Télérecours Citoyens' accessible par le site Internet : www.telerecours.fr

Capesterre Belle-Eau, le

15 SEP. 2025

Le Maire

Jean-Philippe COURTOIS

Publié le :


